Image not found or type unknown

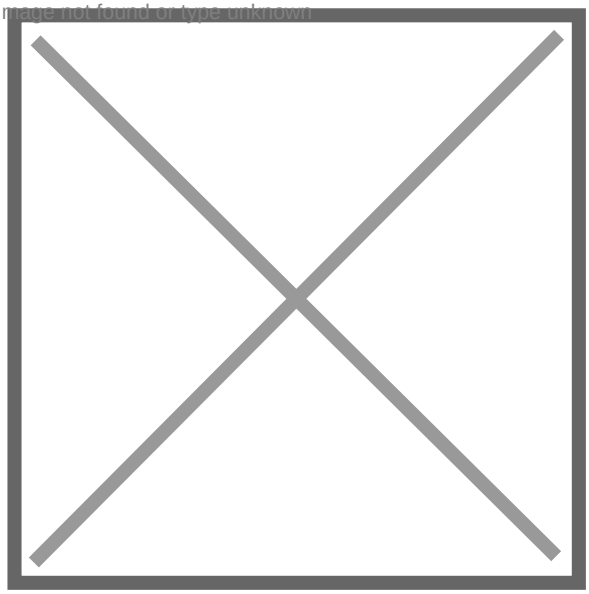

Convocation au tribunal des affaires familliales

Par **orcea**, le **22/11/2010** à **19:04**

Bonjour,
Je suis convoqué par le tribunal des affaires familliales de Lille hors je réside en Martinique et je ne peux me rendre à lille pour des raisons financières et professionnelles.
Je n'ai pas non plus les moyens de payer un avocat pour s'occuper de cette affaire.
Le tribunal me reclame des justificatifs de ressoures que j'ai en ma possésion.
Que dois je faire?

Merci

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **19:18**

Quel est le motif de la convocation ?

Par **orcea**, le **22/11/2010** à **19:46**

Mon ex concubine réclame une pension pour nos enfants,jusqu'à présent je versais des sommes en espèce chaque mois et je prenais en charge les loisirs et vacances des enfants mais depuis plusieurs mois mes affaires se sont dégradées et je ne peux plus faire face à ces dépenses c'est pour ça qu'elle a saisi le tribunal.
Nous sommes séparés depuis 2003.

Merci

Par **mimi493**, le **22/11/2010** à **20:34**

Vous devez donc fournir vos justificatifs de revenus et de charges, comme on vous le demande.

EN RECOMMANDE AR

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés